



## Rapport d'activité 2022

Pôle protection de l'Enfance

# UVMEP



Asfad  
148, rue de Lorient  
CS 64418  
35044 RENNES CEDEX  
02 99 59 60 01  
[siege@asfad.fr](mailto:siege@asfad.fr)



# Table des matières

1	La Présentation.....	3
1.1	L'Asfad .....	3
1.1.1	Une présentation générale de l'Asfad.....	3
1.1.2	La raison d'être de l'Asfad.....	3
1.2	Une présentation du pôle et de l'établissement.....	4
1.2.1	Le pôle protection de l'enfance.....	4
1.2.2	L'équipe de L'UVMEP .....	5
2	Une synthèse du rapport d'activités et chiffres clés.....	5
2.1	Une synthèse du rapport d'activités .....	5
2.2	Les chiffres clés.....	6
3	La mission du service et le public accueilli .....	6
3.1	Le fonctionnement de ce lieu neutre pour l'application d'une décision de justice.....	7
3.1.1	Une présentation partenaire.....	7
3.1.2	Une admission parent(s) .....	7
3.1.3	Une admission enfant(s).....	7
3.1.4	Le temps de la visite .....	7
3.1.5	Entre les visites.....	7
3.1.6	Le rendu compte .....	7
3.2	Deux espaces de visites médiatisées : Rennes et Vitré .....	8
3.2.1	Le site de Rennes.....	8
3.2.2	Le site de Vitré.....	8
3.2.3	La durée moyenne de prise en charge .....	8
3.3	Le public accueilli.....	9
3.3.1	La typologie des familles .....	9
3.3.2	La situation initiale à l'admission .....	9
3.3.3	La liste d'attente.....	10
3.3.4	Les nouveaux accompagnements 2022 .....	10
3.3.5	Les fins de prises en charge 2022.....	10
4	Le bilan des actions menées.....	11
4.1	Une demande de déploiement de service et une ouverture de poste non concluante .....	11
4.2	La recherche d'un nouveau local à Vitré : une nouvelle déconvenue .....	11
4.3	Les points forts de l'année .....	11
4.3.1	Des ouvertures de créneaux afin de réduire la liste d'attente .....	11
4.3.2	L'aménagement d'une nouvelle salle.....	12
4.3.3	Une projection dans de nouveaux locaux rennais .....	12
4.3.4	L'UVMEP : un lieu repéré par les services gardiens et la justice .....	12
5	Des perspectives d'évolution du service : Un projet ambitieux.....	12



## 1 LA PRESENTATION

### 1.1 L'Asfad

#### 1.1.1 Une présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant(s), notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfant et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

#### Quelques éléments chiffrés au 31.12.2022 :

- 148 personnes en CDI au 31/12
- 47 CDDI chantier d'insertion en 2022
- Budget 2022 : 10 500 000€
- 19 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 24 bénévoles d'intervention en 2022

#### 1.1.2 La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions. Pour consulter le projet associatif : <https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/>



**Les valeurs de l'Asfad:** Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discrimination a sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

**La vision de l'Asfad :** Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

**L'identité :** Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité femmes-hommes, d'économie sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

**Les missions :** Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

## 1.2 Une présentation du pôle et de l'établissement

### 1.2.1 Le pôle protection de l'enfance

Le **pôle protection de l'enfance** se situe au croisement des enjeux de **prévention**, de **protection** de l'enfant, d'**insertion** et de **parentalité**.

En reprenant les travaux de Didier HOUZEL, la parentalité s'organise autour de trois grands axes :

- « **L'exercice de la parentalité**, qui rassemble les **droits et devoirs du parent**. C'est une donnée essentiellement sociale qui porte sur sa place, la filiation, la généalogie ». C'est dans cet axe que s'exerce l'autorité parentale.
- « **L'expérience subjective**. C'est le fait de **se sentir parent** de cet enfant-là en particulier. Cela met en œuvre l'affect et l'imaginaire, ainsi que le décalage entre l'enfant imaginaire et l'enfant réel ».
- « **La pratique de la parentalité** renvoie aux actes de la vie quotidienne. Comment le parent pratique dans la réalité avec cet enfant ».

La parentalité est transversale à l'ensemble des pôles de l'Asfad, et plus particulièrement avec le pôle petite enfance.

Le pôle protection de l'enfance comprend 2 établissements et un service. Le **centre parental Ti an Ere** (agrément depuis 1993 pour capacité d'accueil actuelle de 21 ménages) et l'établissement **Ti Ar Bed** (agrément depuis 2018 pour une capacité d'accueil de 39 mineur·e-s ou jeunes majeur·e-s non accompagn·e-s) sont les deux établissements de ce pôle. Le dispositif **UVMEP** vient le compléter.

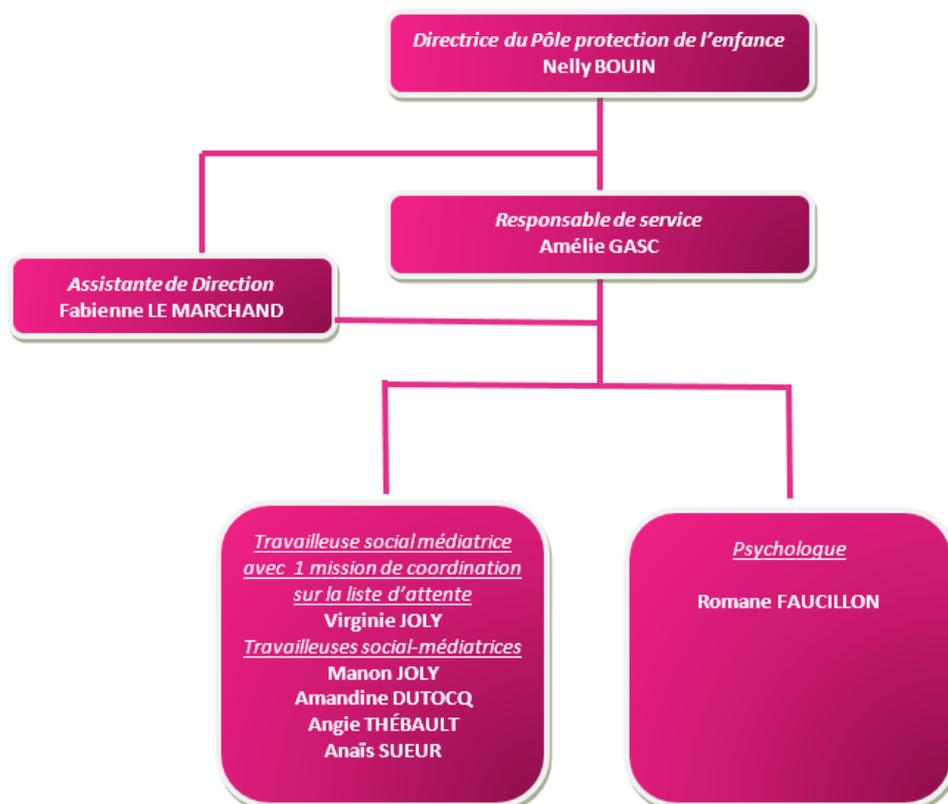


L'UVMEP est un lieu de paradoxes : il nous faut protéger l'enfant, tout en collaborant avec celui ou celle qui le met en danger. Dans ce cadre, il nous faut prendre soin de la façon dont nous intervenons et nous interroger sur la façon dont notre intervention est vécue. Notre travail est aussi de faire émerger les potentiels chez les parents accompagnés.

Les données clés du pôle protection de l'enfance :

- 36 salarié·e-s en CDI, pour 31.31 ETP
  - 4 salarié·e-s CDD de plus de 1 mois
  - 1 apprentie assistante de service social
  - 1 stagiaire accueilli·e
- Budget 2022 : 2 365 469 €
- Administrateur·rice-s du Pôle : Jacques Ferlicot, Marie-Christine Noblanc et Evelyne Lussot :
- Conseils de pôle :
- Jacques Ferlicot et Evelyne Lussot : administrateur·rice-s délégué·e-s du pôle
  - Magali Larno et Amélie Gasc : responsables de service
  - Morgane Sauvée, Yolande Alix, Arnaud Sacré, Manon Joly : salarié·e-s
  - Nelly Bouin : directrice du pôle

## 1.2.2 L'équipe de L'UVMEP



## 2 UNE SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET CHIFFRES CLÉS

### 2.1 Une synthèse du rapport d'activités

L'UVMEP est un service très spécialisé de la protection de l'enfance. La reconnaissance de celui-ci par les partenaires se traduit par des ordonnances judiciaires qui nomment spécifiquement l'UVMEP comme service de médiation. Le nombre important de familles orientées en attente de proposition de visites augmente d'année en année.

Faute de demande sur les créneaux du mardi après-midi sur le site de Vitry, soit 180 créneaux vacants, nous les avons suspendus et avons réfléchi à une réorganisation de service sur Rennes fin 2022, en ouvrant quelques nouveaux créneaux de visites les mercredis matin. Cela se traduit par une baisse conséquente du nombre de visites programmées. Ceci explique pour partie les chiffres du tableau ci-dessous.

De plus en cours d'année 2022 l'UVMEP s'est doté d'un logiciel. Nous sommes encore dans une phase d'expérimentation et tentons d'adapter ce dernier à la difficulté d'une logique par créneaux allée à une logique par contexte familial.

La complexité des liens parents/enfants – les problématiques multiples des parents sont des réalités du service. Il est parfois difficile de ne pas se sentir démunie-e-s face à ces réalités familiales qui mettent à mal les enfants et les parents. Cela se traduit parfois par des irrégularités de présence aux visites. Par ailleurs, les créneaux sont attribués pour une visite déterminée et ne peuvent être réattribués dans l'immédiateté.

## 2.2 Les chiffres clés

	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Nombre de familles accompagnées	<b>44</b> dont 59 adultes et 83 enfants	<b>64</b> dont 77 adultes et 117 enfants
Compositions familiales (en %)		1 parent et 1 enfant : 41% 1 parent et 2 enfants : 26 %
Nombre d'enfants accompagnés	<b>83</b> 43 garçons et 40 filles	<b>117</b> 63 garçons et 54 filles
Nombre d'ETP dans le service	4.5 ETP	5.3 ETP
Typologie des parents visiteurs	51 % des adultes accompagnés sont des hommes et 49 % sont des	52 % des adultes accompagnés sont des hommes et 48 % sont des
Visites réalisables	1 176	1 128
Visites réalisées	761	687
Durée moyenne de prise en charge	32 mois	<b>23 mois</b>
Nombre de fins de prise en charge		23
Nombre d'admissions		22
Nombres de familles sur liste d'attente au 31/12/2022	36 familles	52 demandes d'admission sont sur liste d'attente au 31/12/2022

### 3 LA MISSION DU SERVICE ET LE PUBLIC ACCUEILLI

La convention qui lie l'UVMEP et le Conseil Départemental définit la mission de ce dispositif comme suit : « ***L'espace rencontre est un lieu tiers qui permet avec l'aide de professionnels, d'évaluer, de maintenir et/ou de retisser des liens entre l'enfant et le parent dont il est séparé. Cette fonction de médiation peut faciliter la mise en relation des enfants avec leurs parents et ainsi la mise en œuvre de leurs droits respectifs. Des travailleurs sociaux, présents pendant les visites, accueillent, écoutent et accompagnent enfants et parents à retisser des liens, à développer une relation éducative et sécurisante*** ».

### 3.1 Le fonctionnement de ce lieu neutre pour l'application d'une décision de justice

L'UVMEP, un cadre contraint qui intervient exclusivement pour des familles relevant de champs de la protection de l'enfance et sur décision du Juge des Enfants via un JAE (Jugement en Assistance Educative). Il permet de maintenir ou évaluer un lien entre l'enfant et son parent.

#### 3.1.1 Une présentation partenaire

Avant tout démarrage de médiatisation pour une famille, nous organisons une rencontre avec le service gardien de la mesure éducative. Ce temps nous permet de prendre connaissance de la situation familiale, des raisons du placement, des objectifs de travail au sein de l'UVMEP et des besoins de sécurisation du ou des enfants.

#### 3.1.2 Une admission parent(s)

Ensuite, nous rencontrons le ou les parent(s) afin de fixer notre cadre d'intervention, et afin de présenter les professionnelles ainsi que les lieux des visites. Lors de ce temps, est signé le règlement intérieur ainsi que le calendrier prévisionnel des visites.

#### 3.1.3 Une admission enfant(s)

Suite à l'admission parent(s), c'est l'enfant qui est invité à l'UVMEP en présence de son assistante familiale, son éducateur MECS ou son autre parent pour qui, il y a un Placement à domicile (PAD). Ce temps permet à l'enfant de se repérer et de se projeter dans ces lieux, de rencontrer les professionnelles qui médiatiseront les rencontres. C'est un temps important pour venir sécuriser la rencontre à son ou ses parent(s).

#### 3.1.4 Le temps de la visite

Les visites sont soit mensuelles, soit bimensuelles et durent entre 45 minutes et 1h30. Elles se déroulent selon une procédure établie :

- Un temps d'accueil et de préparation de la visite avec le ou les parent(s) de 15 minutes. Il peut arriver, en fonction du besoin repéré, que le ou les enfant(s) arrive(nt) en premier pour ce temps de préparation.
- Le temps de la visite : entre 45 minutes et 1h30.
- Le temps d'échange avec le ou les enfant(s) de 15 minutes ou avec le ou les parent(s) afin de revenir sur le déroulé de la visite et préparer la visite suivante.

#### 3.1.5 Entre les visites

- Le lien avec le parent : il est possible pour le parent de contacter le service entre les visites afin d'échanger avec la professionnelle médiatisant la rencontre.
- Le lien avec l'hébergeant-e de l'enfant : foyer, assistante familiale, parent hébergeant.
- Le lien avec le service gardien : CAE, CADEC, Coordination.
- Des temps individuels avec le parent si la situation le nécessite.

#### 3.1.6 Le rendu compte

Un rapport social est envoyé avant l'audience au Juge des enfants et au service Gardien avec les préconisations du service concernant les visites médiatisées.

Nos préconisations peuvent être diverses :

- Maintien des visites en l'état
- Adaptation des modalités de visite (jour, durée, composition familiale ...)
- Ouverture des droits (espace rencontre, TISF à domicile, visites libres)
- Restriction des droits (suspension des visites, baisse de la fréquence)

## 3.2 Deux espaces de visites médiatisées : Rennes et Vitré

Nous avons proposé 739 visites pour l'année 2022.

### 3.2.1 Le site de Rennes

Le site de Rennes est l'antenne principale du service, ouverte du mardi au samedi et situé au 10 rue Jean Pierre Calloc'h. Les locaux sont composés de trois salles de visites et d'un jardin extérieur. Les lieux sont sécurisés tant pour l'entrée que pour la sortie.

Des créneaux de visites sont proposés du mercredi au samedi avec une fermeture annuelle de 4 semaines (3 semaines durant l'été et une semaine à Noël).

Nombre de visites programmées à l'année: 579

Nombre de visites réalisées à l'année : 445

Nombre de situations familiales accompagnées : 55

### 3.2.2 Le site de Vitré

La deuxième antenne se trouve à Espace Debussy à Vitré. L'antenne de Vitré propose des créneaux uniquement sur la journée du mercredi. Les locaux sont composés de deux salles de visite.

Nombre de visites programmées : 160

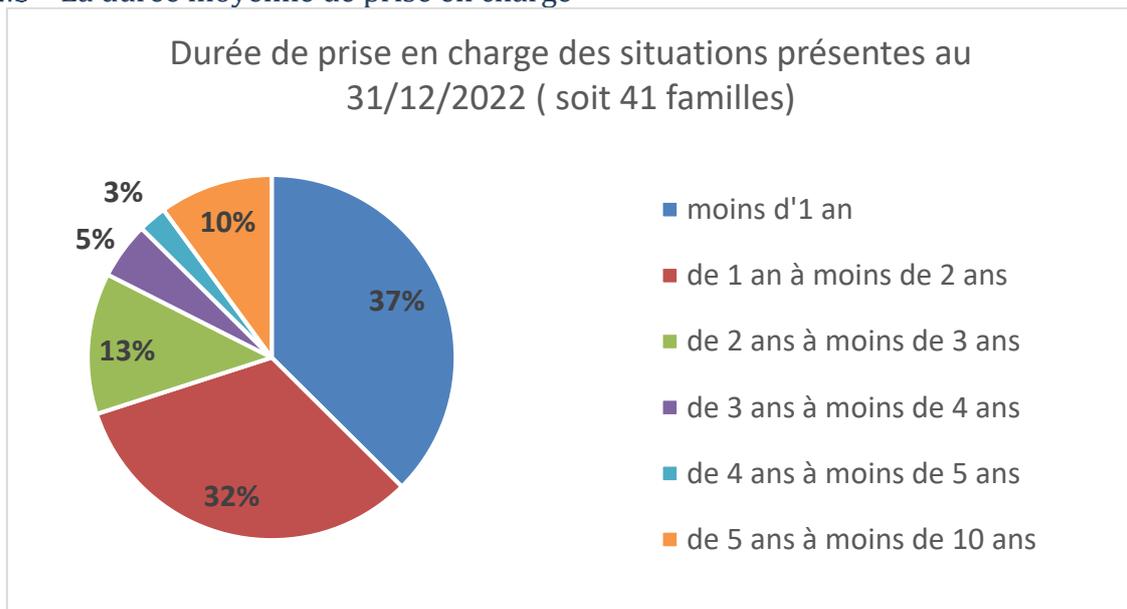
Nombre de visites réalisées : 142

Nombre de situations familiales accompagnées : 9

Après de multiples investigations, nous avons dû renoncer au nouveau site envisagé sur le territoire vitréen (contrainte réglementaire – adéquation entre l'usage des locaux, la fréquence d'utilisation et les coûts fonctionnels).

Le travail d'interconnaissance engagé avec le CDAS de Vitré s'est poursuivi et s'est traduit par la participation pour deux professionnelles de l'UVMEP à une formation organisée par le Conseil Départemental.

### 3.2.3 La durée moyenne de prise en charge

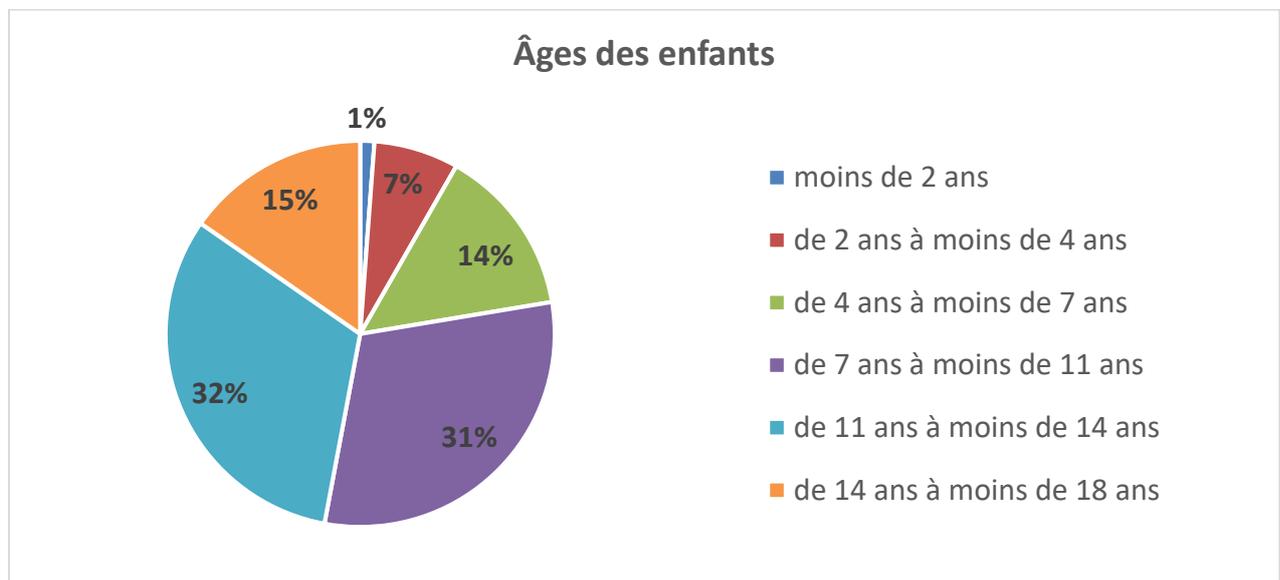


### 3.3 Le public accueilli

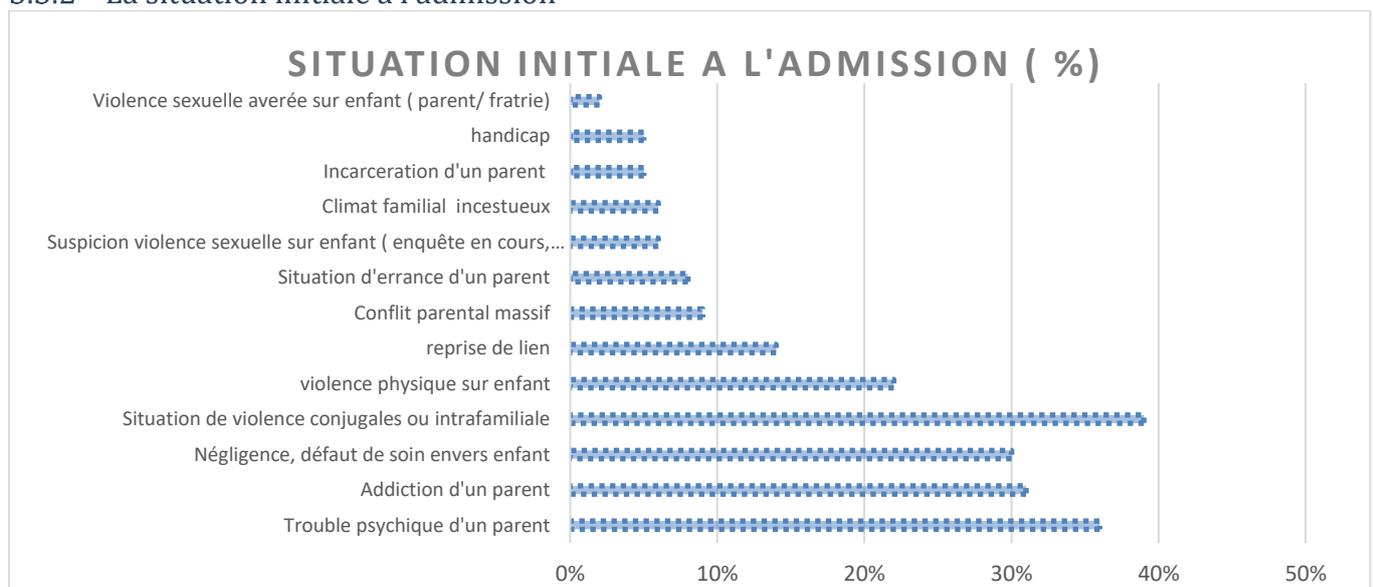
Les parents et les enfants accompagnés sont domiciliés en majorité sur le territoire de l'Ille et Vilaine, mais ils nous arrivent d'accompagner des enfants domiciliés sur les départements limitrophes (en fonction des lieux de placement) et d'accompagner des parents vivant hors région grand ouest. L'antenne de Rennes étant centrale sur le département et bien desservie par les transports en commun, sa localisation facilite la rencontre.

#### 3.3.1 La typologie des familles

- Les parents (40 pères et 37 mères)
- Les enfants (117 enfants dont 63 garçons et 54 filles)



#### 3.3.2 La situation initiale à l'admission



### 3.3.3 La liste d'attente

Le nombre de familles en attente d'admission est de 52 au 31 décembre 2022, réparties comme suit :

- Rennes : 49 situations en attente dont la plus ancienne date de septembre 2020 (le créneau demandé est le mercredi en fin de journée, pour une fratrie de 4 enfants)
- Vitré : 3 situations en attente dont la plus ancienne date d'avril 2022.

La liste d'attente est plus importante sur l'antenne de Rennes.

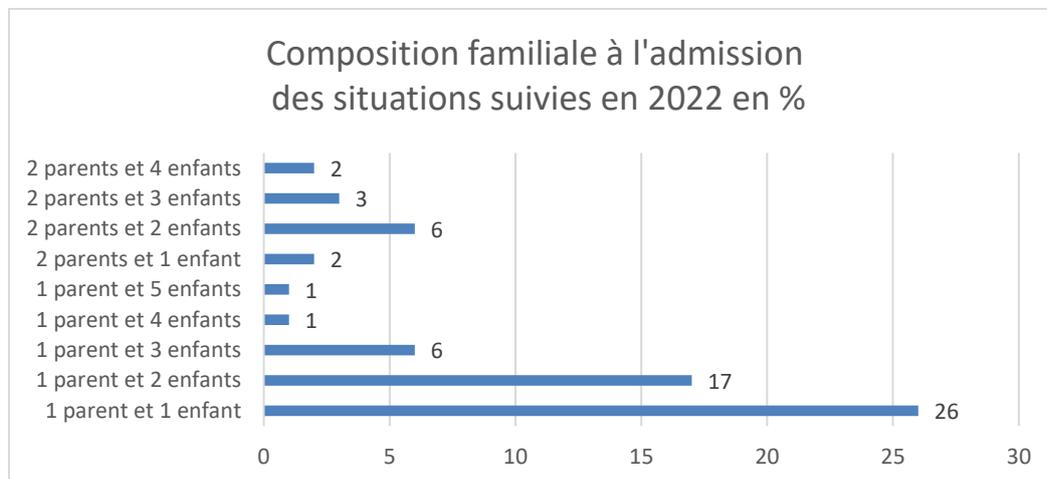
Le service reçoit en moyenne entre 2 et 3 demandes par mois.

### 3.3.4 Les nouveaux accompagnements 2022

Cette année a été marquée par un grand nombre de nouveaux accueils à l'UVMEP dû :

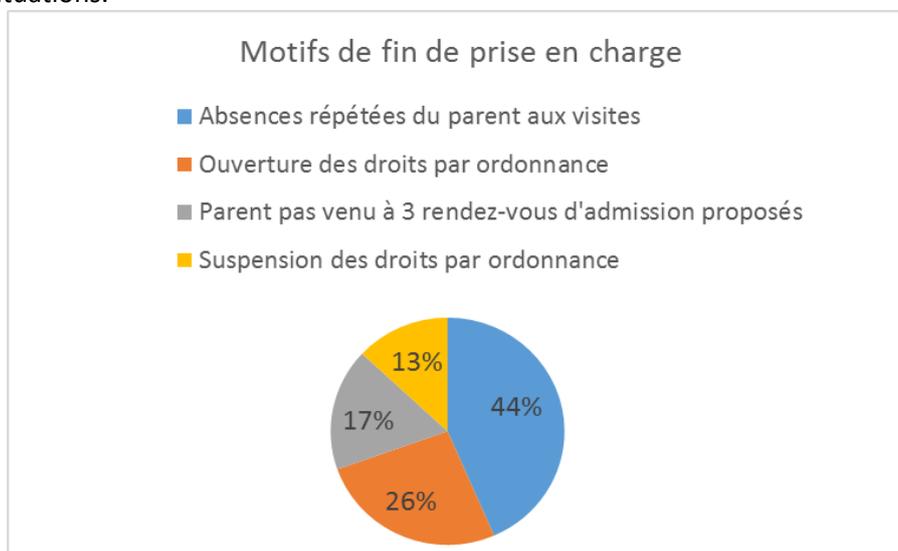
- Au nombre important de fins de prises en charge,
- A l'ouverture de nouveaux créneaux de visites sur la journée du mercredi fin 2022.

Nombre de nouvelles familles : 22

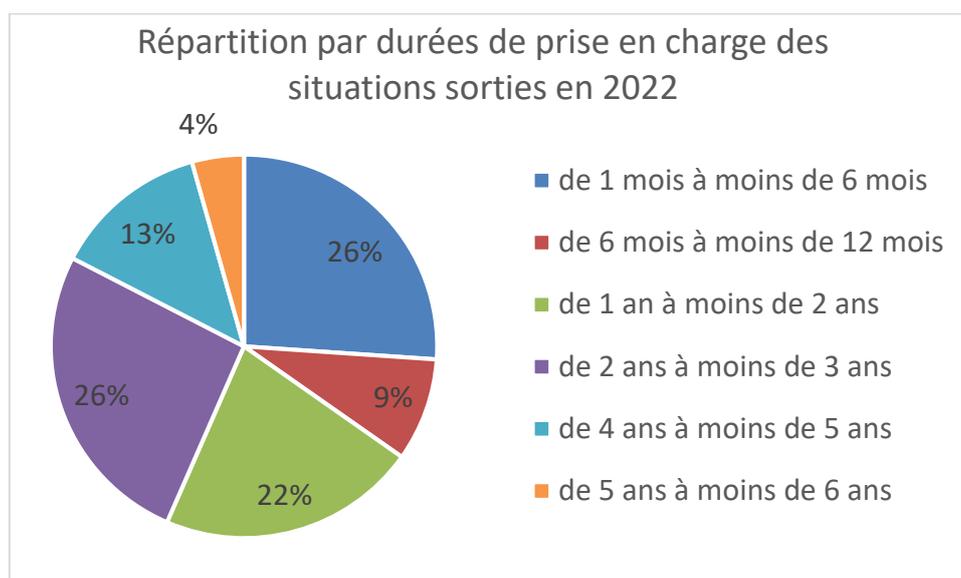


### 3.3.5 Les fins de prises en charge 2022

L'année 2022 a été marquée par un nombre important de fin d'accompagnement par l'UVMEP, soit un total de 23 familles. Le principal motif d'arrêt des visites est le manque d'assiduité du parent pour la moitié des situations.



La durée moyenne de prise en charge pour les accompagnements terminés en 2022 est de 2 ans.



## 4 LE BILAN DES ACTIONS MENEES

### 4.1 Une demande de déploiement de service et une ouverture de poste non concluante

Fin d'année 2021, il avait été demandé au Conseil Départemental des financements supplémentaires pour le dispositif de l'UVMEP, à savoir :

- + 0.75% de travailleur social (cette augmentation permettrait de réduire la liste d'attente qui s'élève à plus d'un an lorsque la demande se situe le mercredi et/ ou samedi).
- + 0.05 % de psychologue
- + 0.25% de crédit de remplacement

Le Conseil Départemental, ayant entendu nos besoins, avait accédé à cette demande. Toutefois, le recrutement de 6<sup>ème</sup> poste de travailleur-se social-e n'a pu se faire. Nous avons été confrontés à des difficultés d'attractivité sur ce poste (temps partiel avec une faible rémunération et des contraintes de service fortes : travail du mercredi et d'un samedi ½). Suite à ces difficultés, il a été fait le choix de « geler » ce poste en attendant un nouveau projet, plus ambitieux.

### 4.2 La recherche d'un nouveau local à Vitré : une nouvelle déconvenue

Depuis maintenant deux ans, l'antenne de Vitré cherche de nouveaux locaux. Aujourd'hui installée dans un appartement, les locaux sont exigus et ne permettent pas l'accueil de grandes familles dans des conditions optimales (confidentialité, accessibilité, espace...). Un local a été trouvé mais face aux autorisations de sécurité non obtenues et au coût des travaux à engager afin de s'installer de manière pérenne, il a été décidé de ne pas donner de suite favorable à cette proposition. Nous poursuivons nos recherches d'un lieu plus adapté.

### 4.3 Les points forts de l'année

#### 4.3.1 Des ouvertures de créneaux afin de réduire la liste d'attente

Suite à une réorganisation en interne, à l'été 2022, de nouveaux créneaux ont été ouverts le mercredi sur le site Rennes. Cette réorganisation permet 6 créneaux mensuels supplémentaires et a ainsi réduit le délai d'attente.

### 4.3.2 L'aménagement d'une nouvelle salle

Afin de pouvoir proposer de nouveaux créneaux, il a fallu aménager nos locaux Rennais. Ainsi, nous avons créé, avec l'existant et les contraintes de notre bâti, une nouvelle salle (pour une composition familiale réduite : un parent et un enfant maximum). Cette dernière salle permet d'accueillir simultanément trois familles sur la journée du mercredi.

### 4.3.3 Une projection dans de nouveaux locaux rennais

Afin de répondre à notre contrainte des espaces, un projet est à l'étude sur les anciens locaux du siège de l'association au 146 D de la rue de Lorient. Ces locaux, plus grands, permettraient de repenser les espaces et de proposer d'avantages de salles de visites médiatisées.

### 4.3.4 L'UVMEP : un lieu repéré par les services gardiens et la justice

#### 4.3.4.1 Les services gardiens

L'UVMEP est désormais repéré par les partenaires du territoire, nous avons travaillé en 2022 avec 14 CDAS et 4 antennes de l'APASE.

La diversité des orienteurs vient mettre en lumière notre spécificité d'intervention ainsi que notre ancrage sur le territoire.

Les principaux orienteurs sont l'APASE (St Grégoire et Vitré) ainsi que le CDAS de Vitré, Chartre de Bretagne, Montfort et Janzé.

#### 4.3.4.2 La justice

- Une augmentation du nombre d'ordonnances citant l'UVMEP dans les JAE est notée,
- Des préconisations majoritairement entendues par la justice y compris lors de demandes de suspension.

## 5 DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU SERVICE : UN PROJET AMBITIEUX

Un projet pour le développement de ce service a été déposé auprès de notre autorité de tarification, le Conseil Départemental, fin d'année 2022. Ce projet a pour ambition de :

- Proposer des visites psycho-éducatives et ainsi renforcer l'accompagnement à la parentalité
- Augmenter le nombre de visites médiatisées et ainsi diminuer la liste d'attente
- Expérimenter et consolider les visites médiatisées autrement (extérieures, à domicile, ...)

Il s'appuie par conséquent par le renforcement :

- Des fonctions supports de l'UVMEP (responsable de service, secrétariat, psychologue)
- De l'équipe éducative (passage à temps plein des travailleur-se-s sociaux-ales)

Cette extension se traduit par une évolution de service. Travaillée avec l'équipe, elle s'intègre pleinement aux réflexions engagées sur l'écriture du projet de service.

**Amélie GASC**

*Responsable de service UVMEP*

**Nelly BOUIN**

*Directrice du pôle protection de l'enfance*